

**Délibération n°157/2026**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026**

|                                              |                         |
|----------------------------------------------|-------------------------|
| Date de convocation : 17 septembre 2026      | Nombre de présents : 66 |
| Effectif légal du conseil communautaire : 81 | Nombre de pouvoirs : 10 |
| Nombre de membres en exercice : 81           | Nombre de votants : 76  |
| Date d'affichage : 17 septembre 2026         |                         |

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline (pouvoir à M. Buttner), D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Claire, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CHAPUIS Hervé (pouvoir à Mme Vuillermoz), FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (suppléant M. Van Damme), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Giroux), LEGRAND Patrick (pouvoir à M. Sanchis), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), SIGORINI Philippe (pouvoir à Mme Moreau), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : ABRY Gilles, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LION Franck, MAISON Pierre.

Secrétaire de Séance : M. MASSÉ Jean

**OBJET : Avenant n° 1 au contrat de Maitrise d'œuvre pour la construction d'un espace multi-accueil à Saint-Fargeau**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 029/2023 de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre en date du 27 mars 2023 pour la construction d'un bâtiment enfance jeunesse,
- Vu la délibération n° 156/2024 de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre en date du 16 mars 2024 du plan de financement,
- Vu la décision D067\_2024 pour retenir l'équipe de maitrise d'œuvre et la proposition de QUATRO Architecture
- Considérant la nécessité de reprendre les premières études pour le projet de construction d'un espace multi-accueil comprenant une crèche et un accueil de loisirs,

**Délibération n°157/2026**

- Vu l'avis favorable de la commission Patrimoine - Travaux – Accessibilité du 21 septembre 2026,
- Considérant la demande de reprise des études par le groupement solidaire et le montant proposé par le titulaire, le cabinet d'architecture QUATRO,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge du Patrimoine - Travaux - Accessibilité,
- Sur proposition du Président,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 66 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions :**

- **Approuve l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec la société QUATRO Architecture, pour la construction d'un espace multi-accueil à Saint Fargeau,**
- **Approuve le montant de la reprise des études, à savoir :**
  - Reprise ESQ pour un montant de 12 750,00 € HT
  - Reprise APS pour un montant de 6 375,00 € HT
  - Faisant passer le marché à 136 125,00 € HT soit 163 350,00 € TTC
- **Autorise le Président à signer l'avenant n°1 correspondant à la reprise des études et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

